



Secrétariat Général
N° tél. : 69.49.76.21
N.Réf. : NDA JMA MR

DECISION N° 97/127

OBJET : Signature d'un bail de location de locaux sis 51 rue de Concy à Yerres, au profit de la commune destinés à accueillir le service municipal Emploi

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

VU la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 1997 relative à la création du service municipal Emploi,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à disposition du service municipal Emploi des locaux adaptés à l'accueil des personnes privées d'emploi,

CONSIDERANT que Madame Martine TAFANEL, domiciliée à Yerres 51 bis rue de Concy est propriétaire de locaux à cette même adresse, susceptibles d'accueillir le service municipal Emploi,

DECIDE

de signer le bail de location, conclu sous acte notarié, de locaux situés dans un pavillon 51, rue de Concy à intervenir avec Madame Martine TAFANEL, propriétaire des lieux, et destinés à l'usage du service municipal Emploi,

DIT que cette location est consentie pour une durée de trois ans, à compter du 15 octobre 1997, et renouvelable annuellement par tacite reconduction à l'expiration de la durée initiale année,

DIT que la présente location est consentie moyennant un loyer annuel de 66.000 Francs, payable mensuellement et d'avance par termes de 5.500 F et révisable chaque année en fonction de la variation de l'Indice National du Coût de la Construction,



DIT que la commune s'engage à s'acquitter, pendant toute la durée du bail des charges locatives et des dépenses d'entretien courant incombant au bailleur,

DIT que les crédits sont prévus au budget de la commune, exercice 1997, fonction 9, sous-fonction 91, nature 6132,

DIT que la présente décision ainsi que le bail de location seront inscrits au registre des actes de la Mairie et adressés à Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Evry et Madame le Receveur Municipal.

Fait à Yerres, le 14 Octobre 1997

Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN.

